

Cuba sans électricité : le blocus criminel des USA doit être levé !

Depuis vendredi 18 octobre, le peuple de Cuba est sans électricité alors même que l'ouragan Oscar frappe l'île depuis ce dimanche 20 octobre. La panne de la dernière centrale thermique en fonctionnement a provoqué une déconnexion électrique de l'ensemble du pays. La veille, le gouvernement avait décrété l'urgence énergétique en demandant de réserver la consommation électrique aux fonctions vitales pour le pays.

Du 1er mars 2023 au 29 février 2024, le blocus étasunien a causé à Cuba des dommages et des pertes matérielles estimés à 5, 056 milliards de dollars, soit une augmentation de 189,8 millions de dollars par rapport au chiffre indiqué dans le rapport précédent.

Personne en France et dans le monde ne peut aujourd'hui ignorer les conséquences inhumaines que cause l'aggravation quotidienne de la guerre économique que mènent les Etats-Unis dans les domaines commerciaux et financiers. Le maintien contre toute vraisemblance de Cuba dans la liste des pays « finançant le terrorisme » est abject. Il s'agit d'une entrave à l'importation de carburant et d'autres ressources nécessaires à cette industrie. La responsabilité du président des Etats-Unis Joe Biden est directe. Il vient de signer la prorogation, de « la Loi sur le commerce avec l'ennemi », base du blocus contre Cuba établi depuis le 3 février 1962. Qui peut accepter tant de violence et de cruauté en privant tout un peuple du minimum vital ?

Face à la crise humanitaire que vit aujourd'hui Cuba, le PCF appelle le gouvernement français à :

- Déployer, en accord avec les autorités cubaines, tous les moyens d'assistance d'urgence dans le domaine énergétique et médical, comme elle le fait régulièrement lors de telles catastrophes.
- Convoquer l'ambassadeur étasunien au Quai d'Orsay pour se voir rappeler l'exigence de la France de sortir Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme et de mettre fin au blocus.
- Faire respecter par l'UE la souveraineté économique européenne en faisant appliquer les articles des traités européens (articles 63 à 66 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE) qui interdisent toute restriction aux mouvements de capitaux entre la France et Cuba. Les lois d'extraterritorialité étasuniennes bafouent les règles

RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 25€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2481 – Jeudi 24 octobre 2024

européennes en imposant des restrictions et des entraves dont pâtissent aujourd'hui les entreprises, les associations humanitaires et ONG qui agissent en faveur de Cuba.

Alors qu'à 31 reprises, l'Assemblée générale des Nations-Unies a exigé à la quasi-unanimité la levée du blocus économique, commercial et financier étasunien, et s'apprête à le faire une 32e fois en novembre prochain, nous devons faire plus que la simple dénonciation ! Les États-Unis ne peuvent plus continuer à bafouer allègrement le droit international en toute impunité ! ■



Dans le cadre d'un plan d'austérité de 60 milliards d'euros d'une ampleur sans précédent, le gouvernement illégitime de Michel Barnier, soutenu par le Rassemblement national, a annoncé

- une nouvelle saignée pour les collectivités territoriales : moins 5 milliards et 1,5 milliard de Fonds vert en moins
- le gel de l'indexation des pensions de retraite : 3,6 milliards
- la hausse des franchises médicales
- la baisse des aides à l'apprentissage : 2,1 milliards
- 4000 postes supprimés dans l'Education nationale

BUDGET 2025 : les services publics locaux en danger

Réunis ce vendredi 18 octobre, les conseillers départementaux des Landes ont adopté une motion suite à la proposition du budget 2025.

Alors que la dette de l'État continue de s'alourdir, s'élevant désormais à 3.200 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 1.000 Mds€ depuis 2017 et que le déficit de l'Etat a atteint 180 milliards d'euros pour l'année 2024, le budget 2025 proposé par le gouvernement suscite une vive inquiétude.

Avec un objectif affiché de réaliser 60 milliards d'euros d'économies, des mesures drastiques sont envisagées, telles que la suppression de 4.000 postes d'enseignants ou encore l'augmentation du ticket modérateur pour les consultations médicales.

Pour expliquer un tel dérapage des finances publiques, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, qui a dirigé Bercy pendant sept ans, a désigné un coupable idéal à savoir les collectivités territoriales.

Or, chacun sait que les collectivités ne peuvent emprunter pour équilibrer leurs dépenses de fonctionnement. Ce procédé, qui consiste à dénigrer la gestion des collectivités venant de la part des responsables de ce naufrage des finances publiques, est grossier. Il désigne les services publics locaux comme bouc émissaires.

Concernant l'échelon des Départements plus particulièrement, leurs finances sont fragilisées depuis plusieurs années, notamment en raison de la suppression progressive des derniers leviers de fiscalité directe. Le ralentissement du marché immobilier, qui a entraîné une baisse des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), n'a fait qu'aggraver la situation.

En parallèle, les dépenses imposées par l'État ne cessent d'augmenter :

- revalorisations liées au Ségur de la santé,
- dégel du point d'indice des fonctionnaires,
- réduction des compensations de l'État sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) : Autonomie des Personnes Agées (APA), Prestation et Compensation du Handicap (PCH), Revenu de Solidarité Active (RSA).

Ainsi, le reste à charge sur les AIS atteint la somme de 389 M€ sur la période de 2017 à 2023, passant de 49,5 M€ pour l'année 2017 à 60,8 M€ pour 2023.

Les Départements se retrouvent ainsi confrontés à un véritable « effet ciseau » : d'une part, une diminution des recettes, et d'autre part, une augmentation des dépenses contraintes. Cette situation met en péril le principe constitutionnel d'autonomie et de libre administration des collectivités territoriales.

Ainsi, alors que les recettes des Départements diminuent déjà drastiquement à cause de la crise immobilière, le Gouvernement aggrave encore leur situation avec des mesures contraignantes dans le projet de budget 2025.

Ces dispositifs incluent :

- La mise en place d'un fonds d'épargne obligatoire

pour les 450 plus grosses collectivités,

- Le gel de la revalorisation annuelle de la TVA,
- L'amputation du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Pour le seul Département des Landes, la ponction estimée dépasserait les 13 millions d'euros pour l'année 2025. Après deux années de ponction dans le fonds de roulement, on mesure l'absurdité de cette décision censée inciter notre collectivité à baisser ses dépenses alors que depuis deux ans, les recettes diminuent déjà : de 1,7% en 2023 et de 2% en 2024.

Cette nouvelle baisse substantielle des recettes entraînerait des conséquences directes sur les politiques d'investissement et d'intervention du Département, compromettant des projets essentiels pour les services publics locaux, leurs usagers et les collectivités locales.

En parallèle, l'impôt exceptionnel sur les ménages les plus fortunés (qui concernerait uniquement 0,05% des foyers fiscaux français) ne devrait apporter que 2 milliards d'euros en 2025, soit un montant bien inférieur à l'effort imposé aux collectivités et donc aux services publics locaux qui œuvrent pourtant au quotidien pour l'intérêt public.

À la veille de l'examen du Projet de loi de finances (PLF) et du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) par le Parlement, le Conseil départemental des Landes alerte :

• Le Gouvernement : sur les difficultés rencontrées par les départements pour présenter un budget sincèrement équilibré en 2025 et tout simplement élaborer un budget sans connaître ni le montant, ni les modalités de ce prélèvement, ni l'utilisation des fonds ainsi constitués, et ceci après deux années successives de baisse due à l'effondrement des droits de mutation (29 M€ en deux ans fin 2023 et un cumul de 77 M€ projeté à ce jour).

• Les Maires et Président(e)s d'EPCI des Landes : sur les répercussions de cette baisse des recettes départementales sur leurs collectivités, notamment sur une possible réduction des aides aux communes, alors que par ailleurs le Fonds Vert doit diminuer de 60% et qu'elles sont elles-mêmes concernées par le gel de leurs dotations.

• Les habitantes et habitants des Landes : sur les conséquences concrètes de la diminution des investissements dans les infrastructures locales (collèges, EHPAD, routes...) et sur le fonctionnement des services publics locaux.

En conséquence, le Conseil départemental des Landes, en adéquation avec la position unanime partagée en commission exécutive de l'Assemblée des Départements de France le 16 octobre 2024, demande au Gouvernement de revoir sa position et de renoncer aux baisses de recettes et ponctions sur le budget des collectivités qui, in fine, pénaliseront les citoyens dans leur quotidien. ■

Cessez-le-feu immédiat au Proche et Moyen-Orient

Renforcer le mouvement pour une paix juste et durable

Déclaration du Conseil National du PCF - 19 octobre 2024

Le gouvernement d'extrême-droite israélien de B. Netanyahu franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de guerre régionalisée en agressant le Liban. Les massacres de masse, crimes de guerre et crimes contre l'Humanité, bombardements de civils, d'hôpitaux, de camps de réfugiés se poursuivent dans la bande de Gaza. Il y a bien, comme l'a souligné la CIJ, un « risque de génocide ». Les entreprises d'annexion et d'épuration ethnique des colons et les crimes qu'ils commettent en Cisjordanie mettent ce territoire à feu et à sang. Le Liban est désormais attaqué, par des actes de terreur. Une dangereuse escalade s'est engagée entre Israël et l'Iran. Le gouvernement israélien attaque ouvertement l'ONU, l'UNRWA et la FINUL, et en déclarant le secrétaire général de l'ONU persona non grata.

Ni les attaques de roquettes et de drones de l'organisation islamiste du Hezbollah, ni les crimes terroristes du Hamas du 7 octobre, ni les tirs de missiles entre Israël et l'Iran ne sauraient être invoqués pour tenter de justifier de tels actes.

Il est temps que la communauté internationale sorte de sa passivité, ou de sa complicité, face à cette attitude qui enfonce toute la région dans une guerre dangereuse pour toute la planète. Il faut mettre fin au blanc-seing que donnent au gouvernement de l'Etat d'Israël les Etats-Unis, l'UE et leurs alliés et qui permettent à l'Etat d'Israël et au gouvernement israélien d'agir en toute impunité. Il est urgent de rompre avec la politique impérialiste du « deux poids, deux mesures ».

La seule solution est politique, c'est celle d'une paix juste fondée sur le respect du droit international, le droit des peuples à l'indépendance et à l'autodétermination et la sécurité collective pour toutes les nations et tous les peuples des Proche et Moyen-Orient.

Le gouvernement israélien est un danger pour tous les peuples de la région, palestinien, libanais, syrien, iranien et israélien. Le PCF réaffirme sa solidarité avec les peuples de la région et avec les forces communistes, progressistes et de paix du Proche et Moyen-Orient qui luttent pour le droit des peuples à la souveraineté, à la sécurité collective et à une paix juste.

Le PCF exige :

- ♦ Un cessez-le-feu immédiat, général et permanent au Liban et à Gaza et le retrait des troupes israéliennes.
- ♦ Des sanctions contre le gouvernement israélien par l'interdiction d'exportation d'armes et de composants utilisables militairement vers l'Etat d'Israël et la suspension de l'accord d'association UE-Israël. Emmanuel Macron a appelé à l'arrêt des exportations d'armes utilisées à Gaza et au Liban. La France ne peut pourtant se contenter de paroles, elle doit agir pratiquement afin que cet appel soit porté

par toute l'Union européenne.

- ♦ La mise en œuvre de la résolution 1701 de l'ONU permettant à la FINUL de se déployer entre le fleuve Litani et la frontière, en coordination avec les autorités libanaises. Les capacités de la FINUL doivent être renforcées et la France doit y prendre sa part. Seule la force internationale de l'ONU et l'armée libanaise ont le droit d'être déployées dans cette zone.
- ♦ L'accès immédiat à l'aide humanitaire à Gaza et au Liban et une aide concrète aux agences de l'ONU et aux associations qui agissent en ce sens, le soutien aux opérations de l'UNRWA.
- ♦ Créer les conditions pour le retour de tous les déplacés palestiniens, libanais et israéliens chez eux.
- ♦ La reconnaissance immédiate et inconditionnelle par la France de l'Etat de Palestine sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, aux côtés de l'Etat d'Israël.
- ♦ La libération des otages israéliens détenus à Gaza.
- ♦ La libération des prisonniers politiques palestiniens.
- ♦ La traduction de Benjamin Netanyahu, de ses complices et des dirigeants du Hamas devant la justice internationale, comme l'a demandé le procureur général de la Cour pénale internationale (CPI).
- ♦ L'arrêt de l'occupation et de la colonisation israéliennes en Cisjordanie, à Jérusalem Est et à Gaza comme l'a dernièrement exigé la CIJ, et le droit au retour des réfugiés comme défini dans les résolutions de l'ONU.
- ♦ Le soutien aux forces communistes, démocratiques et de paix qui agissent en Palestine, en Israël, au Liban ou en Iran.
- ♦ Une action concrète pour la sécurité collective régionale, en reprenant la proposition faite par la conférence d'examen du TNP sous égide de l'ONU en 2010 d'établir dans la région une ZEAN (zone exempte d'armes nucléaires) et une ZEADM (zone exempte d'armes de destruction massive). Les 5 puissances nucléaires, dont la France, ont le devoir de faire respecter cette décision.

Le PCF prendra toutes les initiatives nécessaires en direction des forces politiques, syndicales, citoyennes, humanitaires, pour faire grandir partout en France un grand mouvement large et rassembleur en faveur de l'arrêt des opérations de guerre et d'annexion, d'une paix juste et durable entre les peuples, avec pour première traduction la reconnaissance d'un État palestinien aux côtés d'Israël, du respect du droit international. Le Conseil National mandate en ce sens le CEN.■

La Résistance dans le Gers et en Armagnac landais

Un après-midi riche de détails, de témoignages sur la construction de la Résistance afin de vaincre le nazisme et ses collaborateurs vichystes et pour ouvrir à la Libération la mise en place d'une démocratie sociale et économique avec le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) les Jours Heureux.



Lilian Darrouy, l'organisateur de cet après midi sur la Résistance pour la communauté de communes de Villeneuve en Armagnac Landais et sa commission culture, avant de présenter les intervenants, rappela qu'il avait été décidé d'élargir les représentations aux cinés conférences thématiques.

C'est ainsi dira-t-il que la proposition, de l'ancien élu villeneuvois Christian Duprat, sur la Résistance, a été retenue.

Le film retrace l'histoire du Bataillon de l'Armagnac par celles et ceux qui l'ont vécue.

Dans celui-ci, Jacques Fitan, professeur d'histoire à la retraite et auteur du livre avec Pierre Léoutre « Le Gers en Résistance » apparaît à plusieurs reprises auprès d'anciens résistants et de leurs proches qui témoignent sur cette période de notre histoire.

Dans sa conférence, Jacques Fitan relata l'organisation de la Résistance à la fois sur le plan militaire et politique.

Il parla de la création de mouvements, de réseaux, de la Résistance en action (propagande, journaux, parachutages, opérations de guérilla, d'attaques...).

Il évoqua avant tout la Résistance intérieure et ses actions contre l'occupant et son allié le gouvernement de Vichy de Philippe Pétain.

Jacques Fitan retraça ce qu'était l'environnement de la Résistance avec le poids du quotidien pour se nourrir, se loger en se cachant, faire face à la répression du régime de Vichy, de l'occupant, des tués et blessés.

Il détailla les lieux de mémoire de cette époque dans le Gers, le canton de Villeneuve-de-Marsan, Aire-sur-l'Adour, Mont-de-Marsan notamment, cita les différents groupes de Résistance : le Bataillon de l'Armagnac, le Corps Franc Pommies, les FTP communistes etc...

Le conférencier mis également en évidence la période de l'après août 1944 avec les cahiers de doléances qui contribuèrent à l'élaboration du programme du CNR les Jours Heureux.

Le public dans sa diversité, a apprécié cet après-midi de ciné conférence pour qu'on se souvienne.

Le réalisateur du film et le conférencier, quant à eux, furent satisfaits du nombre de participants à cette initiative. ■

FONDATION REPUBLICAINE

Allons enfants de la Patrie/ Le jour de gloire est arrivé/ Contre nous de la tyrannie/ L'étendard sanglant est levé... Extrait de «La Marseillaise», hymne de la République française. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 résonne avec notre actualité française à l'issue des élections législatives du 7 juillet 2024 et montre à quel point l'héritage révolutionnaire est fondateur des principes actuels de la République. La Révolution française s'inscrit dans un contexte à la fois de remise en cause des bases de l'Ancien Régime avec le courant philosophique des Lumières, notamment «Du contrat social» (1762) de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778, philosophe) et de crise profonde de la monarchie française, notamment financière et morale. Elle a constitué une rupture émancipatrice de portée universelle, mais pour autant un courant réactionnaire monarchiste et conservateur a toujours tenté d'en réduire la dimension progressiste. L'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, est perçu comme le symbole de l'égalité, avec la phrase inaugurale indiquant que «les hommes naissent libres et égaux en droits». Mais la seconde phrase reconnaît des «distinctions sociales» fondées sur la notion d'utilité commune pas facile à définir. En effet, l'existence d'une société de classes, en remplacement de la société d'ordres et de privilèges d'Ancien Régime détruite par l'abolition des privilèges au cours de la nuit du 4 août 1789, n'a pas mis fin aux injustices et l'exploitation des travailleurs qui caractérise la révolution industrielle du XIX^e siècle. La proclamation de l'égalité civile et juridique d'un côté, mais l'acceptation d'inégalités sociales de l'autre, font que l'égalité est un combat ininterrompu. L'article 17 de la Déclaration est critiqué parce qu'il sacralise la propriété, la qualifiant d'inviolable. Mais la fin de la phrase évoque la possibilité de la remettre en cause au nom de la nécessité publique, par la fiscalité, les confiscations et réquisitions, les nationalisations, qui met en cause le droit de propriété pour l'intérêt commun. Ce fut l'option retenue par les révolutionnaires qui, pour faire face à la crise financière, décidèrent par décret la mise à disposition de la Nation des biens du clergé. La question du partage des richesses reste donc une préoccupation vitale. Des textes comme une déclaration ou une constitution ne garantissent en rien le respect des principes qu'ils contiennent. Ce sont les actes qui sont décisifs, et ce d'autant plus que des principes peuvent être biaisés par des lectures et des interprétations opposées, voire erronées. C'est le cas notamment de loi Le Chapelier de 1791 qui, au nom de la liberté du travail interdit toute coalition des travailleurs (c'est-à-dire faire grève, créer un syndicat, revendiquer des conventions collectives etc.) Ce sont les luttes ouvrières qui permirent d'approfondir la démocratie et le progrès social contre les réactionnaires et les nostalgiques de l'Ancien Régime. Les autres articles concernent entre autres, la loi, l'impôt, la souveraineté populaire, la justice, la résistance à l'oppression, la sûreté, l'articulation entre droits et devoirs, la force publique... L'article 15: «Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution» ne peut-il s'appliquer aux déviances de la Macronie! L'héritage de la Révolution française est finalement un antidote à toutes les manipulations, d'où la nécessité dans cette période de grandes confusions idéologiques de rappeler que la République est fondée par la Révolution contre toutes les révolutions conservatrices. Libertat egalitat fraternitat, qu'es moderne (Liberté égalité fraternité, c'est moderne).■

Roger La Mougne